

Le plan britannique en faveur de l'Open Source sous l'angle de l'éducation

[Le gouvernement britannique affiche sa volonté de soutenir l'Open Source](#)

disions-nous tout récemment, au travers du prisme de la BBC, en évoquant l'annonce d'un plan d'action gouvernemental explicite et ambitieux.



En attendant la traduction du plan himself (qui ne saurait tarder), voici le point de vue du site [OpenSourceSchools](#), dont nous avons eu l'occasion de dire tout le bien que nous en pensions [dans un billet dédié](#)^[1].

L'égalité des chances pour le logiciel Open Source

[A level playing field for open source software](#)

*MBerry – 25 février 2009 – [OpenSourceSchools.org](#)
(Traduction Framalang : Don Rico et Goofy)*

Il faut saluer la décision du gouvernement d'encourager l'utilisation des logiciels libres, comme indiqué dans le [communiqué](#) publié hier. L'éducation au Royaume-Uni se déroulant principalement dans le secteur public, nous sommes en droit d'espérer que ce soutien du gouvernement central aura pour conséquence de donner aux établissements scolaires et aux collectivités locales la confiance nécessaire pour adopter, élaborer et développer des solutions Open Source, rendant ainsi possible la ré-utilisation et le partage des logiciels, et peut-être un jour les contenus, au sein des établissements

scolaires et des collectivités locales.

L'introduction au document, signée par Tom Watson, ministre de l'Engagement numérique, décrit l'Open Source comme « une des avancées culturelles majeures de ces vingt dernières années dans le domaine des TIC et au-delà », et démontre que « tout un chacun, en travaillant de façon collaborative... peut concevoir des produits qui rivalisent et parfois surpassent ceux de gigantesques corporations ». La méthode collaborative pour le développement de projet logiciel est très proche de la pédagogie chère à de nombreux acteurs de l'éducation. Le ministre est résolu à faire en sorte que le secteur public soit doté des meilleures solutions pour le meilleur rapport qualité/prix. Dans ce document, on trouve des exemples de solutions Open Source employées par le gouvernement, tels qu'[Apache](#) et des infrastructures basées sur [Linux](#), même si hélas [Moodle](#) n'est pas la [plateforme d'apprentissage en ligne](#) prédominante pour une grande partie du secteur éducatif, et notamment dans le supérieur.

Ce document souligne la nécessité de lancer des mesures concrètes pour s'assurer que l'on instaure « une *égalité des chances* véritable entre les logiciels libres et propriétaires et de démontrer en quoi le logiciel Open Source peut contribuer à des objectifs plus vastes de ré-utilisation et de [standards ouverts](#) ». Engagement est pris de faire en sorte que « les solutions Open Source soient étudiées comme il se doit et qu'elles soient retenues comme solutions professionnelles du gouvernement lorsqu'elles offrent le meilleur rapport qualité/prix (en prenant en compte d'autres avantages, telles que la réutilisation et la flexibilité) ». Pour les cas de figure où les coûts seraient identiques, le choix par défaut devra se porter sur les logiciels Open Source, en raison de la plus grande flexibilité qu'ils apportent.

Hélas, ce serait pécher par optimisme d'espérer que les mentions telles que « Lorsque ce choix se révélera judicieux, les logiciels d'application générale développés pour le

gouvernement seront mis à disposition en tant que logiciels Open Source » s'appliqueront à la multitude de programmes éducatifs et administratifs développés pour les établissements financés par l'État, mais peut-être est-ce une règle qui devrait figurer dans les spécifications techniques pour les futures passations de marché ? En effet, le point 9 du Plan d'action indique qu'une clause standard devrait figurer dans les appels d'offre publiés au Journal officiel de l'Union européenne stipulant que « les solutions sont achetées dans l'optique de leur réutilisation possible dans d'autres branches du secteur public », et que le gouvernement a le droit de fournir le code de ces solutions suivant les principes de l' Open Source.

L'association BSF (Building Schools for the Future) devrait approuver le point 5 du Plan d'action :

« Les administrations exigeront de leurs fournisseurs qu'ils prouvent leur capacité à proposer des solutions Open Source et qu'ils auront activement étudié la possibilité de recourir à des produits Open Source pour tout ou partie de leur offre commerciale... On accordera une attention particulière aux produits Open Source existants et ayant fait leurs preuves dans d'autres secteurs de l'État. Les fournisseurs qui proposeront des produits non Open Source devront apporter la preuve qu'ils ont soigneusement étudié des solutions alternatives Open Source et expliquer pourquoi celles-ci n'ont pas été retenues. »

Dans ce rapport, il est également beaucoup question des standards ouverts, et parmi ceux-ci du [format ODF](#), utilisé dans [OpenOffice.org](#), et nous pouvons donc nous montrer optimistes quant à la possibilité de voir des protocoles ouverts et standards employés dans le domaine des plateformes d'apprentissage en ligne, aussi bien selon les critères préconisés par le SIF (Schools Interoperability Framework) que de la prise en charge des standards pour le « curriculum mapping » (*NdT : Les profils de programmes*).

On y mentionne aussi que le choix de l'Open Source peut s'appliquer également au contenu, et fournir une nouvelle façon d'aborder la propriété intellectuelle. L'envie de « partager et réutiliser ce que le contribuable a déjà acheté via le secteur public » pourrait, en théorie du moins, s'appliquer aux ressources pédagogiques comme par exemple pour ce qui concerne les cours disponibles sur Moodle élaborés par d'innombrables enseignants et équipes pédagogiques d'établissements publics.

Les diverses applications possibles des techniques de l'Open Source bénéficient d'une certaine reconnaissance, ce qui dans les établissements scolaires pourrait se traduire par une plus grande attention accordée à l'apprenant, et surtout une meilleure compréhension des apprenants, alors acteurs de l'élaboration de leur programme scolaire.

Notes

[1] Crédit photo : [Arwen Abendstern](#) (Creative Commons By)